





Toulouse, le 12 juillet 2024

## Décision prise par le Président de Réseau31

## n°DP283

## Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical;

Vu l'arrêté n° A20231211-66 portant abrogation de l'arrêté n° A20220601-76 et délégation de fonction à Monsieur Rémi RAMOND;

Considérant le point A4-1 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant la nécessité de procéder à des travaux de renforcement du réseau d'adduction en eau potable, rue de la Poste & route de Castelnau (RD 29), sur la commune d'Ondes ;

## décide

Article unique : de mener une procédure adaptée, sous la forme d'un marché à prix unitaires, afin de procéder à des travaux de renforcement du réseau d'adduction en eau potable, rue de la Poste & route de Castelnau (RD 29), sur la commune d'Ondes.

Rémi RAMOND

Pour le Président et par délégation Le Vice-Président